

# l'action sociale de la MSA Midi-Pyrénées Sud, une politique définie par les élus

Depuis toujours, la MSA Midi-Pyrénées Sud a mis en oeuvre une action sociale, parallèlement à sa mission de service public.

Les Conseils d'administration successifs ont construit un ensemble de prestations destinées aux ressortissants agricoles dont les besoins n'étaient pas couverts par la protection sociale obligatoire.

Cette action sociale de proximité et basée sur l'écoute, privilégie une intervention de terrain auprès des ressortissants eux-mêmes et de leur milieu de vie.

Elle s'appuie sur les valeurs mutualistes de

- solidarité
- responsabilité
- démocratie

■ La MSA Midi-Pyrénées Sud gère toute la protection sociale :

- ▶ les prestations santé,
- ▶ les prestations familiales,
- ▶ la retraite, les accidents du travail

■ Elle développe une action sociale pour accompagner les personnes qui vivent en milieu rural :

- ▶ Pour les actifs, les familles et les jeunes
- ▶ Pour les personnes en difficulté
- ▶ Pour les personnes âgées ou handicapées

■ Retrouvez toutes les actions de la MSA Midi-Pyrénées Sud sur internet [www.msa-mps.fr](http://www.msa-mps.fr)

N'hésitez pas à contacter votre MSA MPS :  
05 61 10 40 04

vous accompagner

## Savez-vous ce que fait la MSA pour soutenir les familles ?

■ l'action sociale de la MSA





**Votre MSA gère les prestations sociales concernant la famille et la santé des ressortissants agricoles.**

**Elle met en place également des actions et des dispositifs d'action sanitaire et sociale.**

**Vous aider dans la préservation de votre santé, de votre autonomie, vous soutenir dans les moments difficiles : tels sont les objectifs de la MSA Midi-Pyrénées Sud !**

## ■ Epanouissement des enfants, des jeunes et des familles

### Accueil et garde des plus jeunes :

- ◆ **Chéquier naissance** d'une valeur de 300 € pour accueillir dans de bonnes conditions chaque bébé
- ◆ **Prestation de service aux structures de garde du jeune enfant** pour aider au financement des frais occasionnés par la garde d'un ou plusieurs enfants à charge en structures d'accueil

### Loisirs :

- ◆ **Participation aux vacances** (camps, centres de loisirs, séjours éducatifs scolaires)
- ◆ **Chéquier sports** pour faciliter l'accès des jeunes aux activités sportives
- ◆ **Aide au départ en vacances des familles**

### Soutien des jeunes durant leur scolarité ou leur formation :

- ◆ **Aides aux études secondaires et supérieures**
- ◆ **Bourses d'étude pour la Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA)**
- ◆ **Aide au permis de conduire**

## ■ Aide à domicile

Cette prestation est destinée aux personnes seules, en couple avec ou sans enfant à l'occasion d'un événement (grossesse, naissance multiple, maladie, accident, ...) empêchant d'effectuer les tâches quotidiennes ou entraînant une surcharge exceptionnelle

## ■ Santé

**Des prestations pour développer le capital santé :**

- ◆ **Accès aux soins** : possibilité de prise en charge totale ou partielle des dépenses non remboursées en totalité (soins dentaires, optique, appareillages, ...)
- ◆ **Complémentaire santé** : aide financière pour accéder à une assurance complémentaire santé
- ◆ **Aide à l'hébergement en maison d'accueil pour les familles de personnes hospitalisées** : permet aux familles de rester auprès d'un proche lors d'une hospitalisation

## ■ Aides financières en cas de situation difficile

Elles s'adressent aux ressortissants agricoles qui rencontrent des difficultés financières et/ou sociales ponctuelles et exceptionnelles

L'ensemble des prestations est soumis à conditions d'attribution

